

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 30 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 24 OCTOBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - Mrs André DROUIN - Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUMSEIXO - Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMER - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mme Béatrice BADETS - M. Bertrand GAUFREYAU - Mmes Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIERE-BARGAOU - Valériane ALEXANDRE - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mrs Serge BALAO - Francis PEDARRIOSSE - Mme Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme France POUDEX

#### POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD  
 M. Serge BALAO donne pouvoir à M. Michel BREAN  
 M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. André DROUIN  
 Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Régine LAGOUARDETTE  
 M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
 Mme France POUDEX donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : OPERATION CŒUR DE VILLE : FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT LOCAL : DEMANDE DE SUBVENTION**

La Ville de Dax poursuit la réalisation de son projet « Cœur de ville » inscrit au contrat d'agglomération, visant à redynamiser et renforcer l'attractivité de son centre urbain. Etant co-signataire de ce contrat, le Conseil Général, par le biais du Fonds de développement et d'aménagement local, s'est engagé à hauteur de 1,5 M€.

Après avoir réalisé (en 2010-2011) les travaux de réhabilitation d'un axe majeur et entrée de la Ville, l'Avenue St-Vincent-de-Paul, pour lequel le Conseil Général des Landes a apporté son soutien financier pour un montant de 400 000 €, des aménagements d'ampleur se poursuivent sur le secteur de la Fontaine Chaude et de l'Esplanade du Général de Gaulle.

Ce quartier symbolique de la Ville de par sa qualité patrimoniale et architecturale, offre une densité commerciale qui le rend animé, apprécié des dacois et des visiteurs. Ces réaménagements conduisent à mettre en valeur le monument, à élargir le plateau piétonnier et à l'étendre jusqu'aux remparts. La signalétique urbaine et commerciale a permis à la cité thermale de se doter d'une signature de centre-ville et de valoriser en particulier son plateau commerçant.

Les travaux de piétonnisation se sont déroulés en deux phases :

Phase 1 : les travaux de piétonnisation de la place de la Fontaine Chaude et la mise en place d'une signalétique urbaine et commerciale, achevés à ce jour. Le Conseil Général des Landes a apporté son soutien financier pour un montant de 722 778 €

Phase 2 : les travaux de piétonnisation de l'Esplanade du Général de Gaulle, en cours de réalisation.

Les travaux de la phase 2 sont le prolongement de l'aménagement de la place de la Fontaine Chaude. Les dépenses éligibles aux fonds de développement et d'aménagement local sont de 1,2 M€.

Dans le cadre du contrat d'agglomération et du Fonds de développement et d'aménagement local, la Ville de Dax peut solliciter le Conseil Général pour une participation financière de 377 222 €.

**SUR PROPOSITION DE MADAME AXELLE VERDIERE-BARGAOU, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE la participation financière du Conseil Général des Landes, à hauteur de 377 222 € au titre des travaux de l'Esplanade Général de Gaulle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20141030-17-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

*Affichée le : 03 Novembre 2014*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».